

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
70.19	Fibres de verre (y compris la laine de verre) et ouvrages en ces matières (fils, tissus, par exemple)						
70 19 10	- Mèches, stratifils (rovings) et fils, coupés ou non	45		U S	MO/87		15
Ex 70 19 10 00 10	--- en fibres non textiles						
70 19 32 00	- Voilés, nappes, mats, matelas, panneaux et produits similaires non tissés :	45		U S	MO/87		15
70 19 39	-- Voiles						
	-- Autres						
70 19 39 11	--- en fibres non textiles :	45		U S	MO/87		15
70 19 39 19	---- panneaux et feutres	45		U S	MO/87		15
70 19 90	---- autres						
	- Autres :						
70 19 90 11	--- fibres non textiles et ouvrages en fibres non textiles :	45		U S	MO/87		15
70 19 90 12	---- fibres non textiles en vrac ou en flocons	45		U S	MO/87		15
	---- bourrelets et coquilles (pour le calorifugeage de tuyauteries et similaires)						
70 19 90 19	---- autres	45		U S	MO/87		15
72.08	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus						
72 08 24	- d'une épaisseur inférieure à 3 mm	10		C A	Art. XXVIII		15
73.04	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier						
73 04 20	- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz.						
73 04 20 10 00	--- tiges de forage	30		J P / U S	MO/87		15
73.09	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge						
73 09 00 90	--- autres	40		U S	MO/87		15

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
73.18	Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier - Articles non filetés : -- Rivets --- autres : ---- autres :						
73 18 23							
73 18 23 91	----- rivets et articles similaires sans tête destinés à l'assemblage de pièces, par écrasement de leurs extrémités	45		US	MO/87		15
73.24	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier - Autres, y compris les parties --- chasse d'eau complète	30		US	MO/87		15
73 24 90							
73 24 90 10							
75.06	Tôles, bandes et feuilles, en nickel - En nickel non allié - En alliages de nickel	25 25		CA CA	MO/87 MO/87		15 15
75 06 10 00							
75 06 20 00							
76.05	Fils en aluminium - Non allié dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède 7 mm	2,5		CA	Art. XXVIII		15
76 05 11 00							
82.04	Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques); douilles de serrage interchangeables, même avec manches - Douilles de serrage interchangeables, même avec manches --- sans manche ---- en métaux communs						
82.04 20							
82.04 20 10							
82.04 20 10 10							
82.07	Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils (à emboutir, à estamper, à poinçonner, à tarauder, à fileter, à percer, à aléser, à brocher, à fraiser, à tourner, à visser, par exemple), y compris les filières pour l'étrépage ou le filage (extrusion) des métaux, ainsi que les outils de forage ou de sondage - Outils de forage ou de sondage :	25		US	MO/87		15

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
82 07 11	-- Avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermeis	25		US	MO/87		15
82 07 11 10	--- en carbures métalliques						
82 07 12	-- Avec partie travaillante en autres matières	25		US	MO/87		15
82 07 12 10	--- en métaux communs						
82 07 20	- Filières pour l'étréage ou le filage (extrusion) des métaux	25		US	MO/87		15
82 07 20 90	--- autres :						
82 07 20 90 10	--- en métaux communs						
82 07 30	- Outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner						
82 07 30 90	--- autres :						
	---- en métaux communs :						
82 07 30 90 11	---- poinçons et matrices pour l'usinage des métaux	25		US	MO/87		15
82 07 30 90 19	---- autres	25		US	MO/87		15
82 07 40	- Outils à tarauder ou à fileter						
82 07 40 90	--- autres :						
	---- en métaux communs :						
82 07 40 90 11	---- foret pour l'usinage des métaux	25		US	MO/87		15
82 07 40 90 19	---- autres	25		US	MO/87		15
82 07 50	- Outils à percer						
82 07 50 90	--- autres :						
	---- en métaux communs						
82 07 50 90 10	- Outils à aléser ou à brocher	25		US	MO/87		15
82 07 60	--- autres :						
82 07 60 90	--- en métaux communs						
82 07 60 90 10	- Outils à fraiser	25		US	MO/87		15
82 07 70	--- autres :						
82 07 70 90	--- en métaux communs :						
	---- pour l'usinage des métaux	25		US	MO/87		15
82 07 70 90 19	---- autres	25		US	MO/87		15
82 07 80	- Outils à tourner						
	--- en métaux communs :						
	---- pour l'usinage des métaux	25		US	MO/87		15
82 07 80 11	---- autres	25		US	MO/87		15
82 07 80 19	- Autres outils interchangeables						
82 07 90	--- en métaux communs :						
	---- pour l'usinage des métaux :	25		US	MO/87		15
	---- outils de tronçonnage	25		US	MO/87		15
82 07 90 11	---- autres	25		US	MO/87		15
82 07 90 19	---- autres	25		US	MO/87		15
82 07 90 20	---- autres	25		US	MO/87		15

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
84.08	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel)						
84 08 10	- Moteurs pour la propulsion de bateaux	30		FI / JP	MO/87		15
84 08 10 90	--- autres						
84.09	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n°s 84.07 ou 84.08						
84 09 91	- Autres :						
	-- Reconnaisables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux moteurs à piston à allumage par étincelles	30		US	MO/87		15
84 09 91 90	--- autres						
84 09 99	-- Autres	30		US	MO/87		15
84 09 99 90	--- autres						
84.10	Turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs						
	- Turbines et roues hydrauliques :						
84 10 11 00	-- D'une puissance n'excédant pas 1.000 kW	30		US	MO/87		15
84 10 12 00	-- D'une puissance excédant 1.000 kW mais n'excédant pas 10.000kW	30		US	MO/87		15
84 10 13 00	-- D'une puissance excédant 10.000 kW	30		US	MO/87		15
84 10 90 00	- Parties, y compris les régulateurs	30		US	MO/87		15
84.11	Turboréacteurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz						
	- Turboréacteurs :						
84 11 11 00	-- D'une poussée n'excédant pas 25 kN	30		US	MO/87		15
84 11 12 00	-- D'une poussée excédant 25 kN	30		US	MO/87		15
84.12	Autres moteurs et machines motrices						
84 12 10	- Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	30		US	MO/87		15
	- Moteurs hydrauliques :						
Ex 84 12 21 00	-- A mouvement rectiligne (cylindres)	30		US	MO/87		15
Ex 84 12 29 00	-- Autres (moteurs hydrauliques à réaction dit hydrojets pour embarcation)	30		US	MO/87		15
	- Moteurs pneumatiques :						
84 12 31 00	-- A mouvement rectiligne (cylindres)	30		US	MO/87		15
84 12 39 00	-- Autres	30		US	MO/87		15
84 12 80	- Autres :						

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
84 12 80 10	--- locomobiles (à l'exclusion des tracteurs du n° 87.01) et machines demi-fixes, à vapeur	30		J P	MO/87		15
84 12 80 91	--- autres moteurs et machines motrices :	30		U S	MO/87		15
84 12 80 99	---- moteurs à vent	30		U S	MO/87		15
84 12 90	---- autres						
84 12 90 10	- Parties	30		J P	MO/87		15
Ex 84 12 90 90	--- de locomobiles (à l'exclusion des tracteurs du n° 87.01) et machines demi-fixes, à vapeur	30		U S	MO/87		15
84 12 90 90 20	---- autres	30		U S	MO/87		15
	---- de roues hydrauliques, turbines, et autres machines motrices hydrauliques.						
84.13	Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur ; élévateurs à liquides	30		C H	MO/87		15
84 13 30 00	- Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteur à allumage par étincelles ou par compression	30		U S	MO/87		15
84 13 30 00 10	--- pouvant fournir une pression égale ou supérieure à 20 bars	30		U S	MO/87		15
84 13 30 00 90	---- autres						
84 13 40 00	- Pompes à béton						
	--- pouvant fournir une pression égale ou supérieure à 20 bars :						
84 13 40 00 11	---- moto -pompes et turbo -pompes	30		U S	MO/87		15
84 13 40 00 19	---- autres	30		U S	MO/87		15
84 13 40 00 90	---- autres	30		U S	MO/87		15
84 13 50 00	- Autres pompes volumétriques alternatives						
84 13 50 00 10	--- pouvant fournir une pression égale ou supérieure à 20 bars :	30		U S	MO/87		15
	--- autres :						
84 13 50 00 91	---- à membrane ou à piston	30		U S	MO/87		15
84 13 50 00 99	---- autres	30		U S	MO/87		15
84 13 60 00	- Autres pompes volumétriques rotatives						
84 13 60 00 11	---- moto -pompes et turbo -pompes	30		U S	MO/87		15
84 13 60 00 19	---- autres	30		U S	MO/87		15
	--- autres :						
84 13 60 00 91	---- pompes hydrauliques de poussée ou de relevage équipant divers matériels tels que : véhicules à benne basculante, presses hydrauliques et diverses machines utilisées dans l'industrie	30		U S	MO/87		15
84 13 60 00 92	---- autres pompes à palette, à engrenage ou à vis hélicoïdale	30		U S	MO/87		15
84 13 60 00 99	---- autres						
84 13 70 00	- Autres pompes centrifuges						
	--- pouvant fournir une pression égale ou supérieure à 20 bars :						

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
84 13 70 00 11	---- moto -pompes et turbo -pompes	30		US	MO/87		15
84 13 70 00 19	---- autres	30		US	MO/87		15
84 13 70 00 20	---- autres : ---- moto-pompes dites "pompes immergées" ou "pompes submersibles" entraînées par moteur électrique incorporé ou faisant partie intégrante de l'ensemble	30		US	MO/87		15
84 13 70 00 30	---- moto-pompes entraînées par un moteur électrique incorporé dites "circulateurs"	30		US	MO/87		15
84 13 70 00 41	---- pompes et moto-pompes multicellulaires : ---- pompes dont le diamètre d'aspiration est inférieur ou égal à 50 mm	30		US	MO/87		15
84 13 70 00 49	---- autres	30		US	MO/87		15
84 13 70 00 90	---- autres	30		US	MO/87		15
84 13 81 00	- Autres pompes ; élévateurs à liquides : -- Pompes						
84 13 81 00 11	--- pouvant fournir une pression égale ou supérieure à 20 bars :	30		US	MO/87		15
84 13 81 00 19	---- moto-pompes et turbo-pompes	30		US	MO/87		15
84 13 81 00 90	---- autres	30		US	MO/87		15
84 14	Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs ; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes						
84 14 80	- Autres						
Ex 84 14 80 90 00	--- autres	30		US	MO/87		15
84 14 90	- Parties						
84 14 90 90	--- autres	30		US	MO/87		15
84.15	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément						
84 15 10 00	- Du type mural ou pour fenêtres, formant un seul corps	30		U S/CH	MO/87		15
84 15 81 00	- Autres : -- Avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique	30		U S/CH	MO/87		15
84 15 82 00	-- Autres, avec dispositif de réfrigération	30		U S/CH	MO/87		15
84 15 83 00	-- Sans dispositif de réfrigération	30		U S/CH	MO/87		15
84 15 90 00	- Parties	30		U S/CH	MO/87		15

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
84.18	Réfrigérateurs, congélateurs conservateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre ; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n°84.15	45		US	MO/87		15
84 18 10 00	- Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes extérieures séparées						
	- Réfrigérateurs de type ménager :	45		US	MO/87		15
84 18 21 00	-- A compression	45		US	MO/87		15
84 18 22 00	-- A absorption, électriques	45		US	MO/87		15
84 18 29 00	-- Autres	45		US	MO/87		15
84 18 30 00	- Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, d'une capacité n'excédant pas 800 l	45		US	MO/87		15
84 18 40 00	- Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 l	45		US	MO/87		15
84 18 50 00	- Autres coffres, armoires, vitrines, comptoirs et meubles similaires, pour la production du froid	45		US	MO/87		15
84.21	Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz						
	- Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges :	30		US	MO/87		15
84 21 11 00	-- Ecrémeuses	30		US	MO/87		15
84 21 12 00	-- Essoreuses à linge						
84 21 19	-- Autres	30		US	MO/87		15
84 21 19 00 20	--- centrifugeuses pour laboratoires	30		US	MO/87		15
84 21 19 00 30	--- clarificateur pour le traitement du lait	30		US	MO/87		15
84 21 19 00 90	--- autres	30		US	MO/87		15
	- Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides :	30		US	MO/87		15
84 21 21 00	-- Pour la filtration ou l'épuration des eaux	30		US	MO/87		15
84 21 22 00	-- Pour la filtration ou l'épuration des boissons autres que l'eau	30		US	MO/87		15
84 21 23 00	-- Pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression	35		US	MO/87		15
84 21 29	-- Autres	35		US	MO/87		15
84 21 29 10	--- pour moteurs	30		US	MO/87		15
84 21 29 90	--- autres	30		US	MO/87		15
84 21 31 00	- Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz :	35		US	MO/87		15
	-- Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression						
84 21 39	-- Autres	35		US	MO/87		15

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
84 21 39 10	--- pour moteurs	35		US	MO/87		15
84 21 39 90	--- autres	35		US	MO/87		15
84 21 91 00	- Parties :	30		US	MO/87		15
84 21 99	-- De centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges						
84 21 99 10	-- Autres	30		US	MO/87		15
84 21 99 21	--- d'appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux	35		US	MO/87		15
84 21 99 29	--- d'appareils pour la filtration ou l'épuration d'autres liquides :	30		US	MO/87		15
	---- de moteurs pour véhicules automobiles						
	---- autres						
84 21 99 91	--- d'appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz :	35		US	MO/87		15
84 21 99 99	---- de moteurs pour véhicules automobiles	30		US	MO/87		15
	---- autres						
84,26	Figures ; grues et blondins, ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues						
84 26 41	- Autres machines et appareils, autoproulsés :						
84 26 41 90	-- Sur pneumatiques						
84 26 41 90 90	--- autres :	30		US	MO/87		15
84 26 49	---- autres						
84 26 49 90 00	-- Autres	30		US	MO/87		15
84 26 99 00 00	--- autres	30		US	MO/87		15
	--- Autres						
84,28	Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention (ascenseurs, escaliers mécaniques, transporteurs, téléphériques, par exemple)						
84 28 90 00	- Autres machines et appareils						
Ex 84 28 90 00 90	--- autres	30		US	MO/87		15
84,29	Bouteurs (bulldozers), bouteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autoproulsés						
84 29 11 00	- Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers) :	30		JP/US	MO/87		15
84 29 19 00	-- A chenilles	30		JP/US	MO/87		15
84 29 20 00	-- Autres	30		JP/US	MO/87		15
84 29 30 00	- Niveleuses	30		JP/US	MO/87		15
	- Décapeuses						

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
84 29 40	- Compacteuses et rouleaux compresseurs	30		JP/US	MO/87		15
84 29 40 00 90	--- autres						
	- Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses :						
84 29 51	-- Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal	30		JP/US	MO/87		15
84 29 51 10 00	--- susceptibles de creuser le sol	30		US	MO/87		15
Ex 84 29 51 90 00	--- autres						
84 29 52	-- Engins dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°	30		JP/US	MO/87		15
84 29 52 10 00	--- susceptibles de creuser le sol	30		US	MO/87		15
Ex 84 29 52 90 00	--- autres						
84 29 59	-- Autres	30		JP/US	MO/87		15
84 29 59 10 00	--- susceptibles de creuser le sol	30		US	MO/87		15
Ex 84 29 59 90 00	--- autres						
84.30	Autres machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais ; sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux ; chasse-neige						
84 30 10	- Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux	30		US	MO/87		15
Ex 84 30 10 10	--- machines pour l'arrachage des pieux						
	- Haveuses, abatteuses et machines à creuser les tunnels ou les galeries :						
	-- Autopropulsées	30		JP/US	MO/87		15
84 30 31 00	--- autres	30		JP/US	MO/87		15
84 30 39 00	-- Autopropulsées	30		JP/US	MO/87		15
84 30 41 00	--- autres	30		JP/US	MO/87		15
84 30 49 00	-- Autres	30		JP/US	MO/87		15
84 30 50 00	--- Autres machines et appareils, autopropulsés	30		JP/US	MO/87		15
	- Autres machines et appareils, non autopropulsés :						
84 30 61 00	-- Machines et appareils à tasser ou à compacter	30		JP/US	MO/87		15
84 30 62 00	--- Décapeuses	30		JP/US	MO/87		15
84 30 69 00	--- Autres	30		JP/US	MO/87		15
84.31	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n°s 84.25 à 84.30						
	- De machines ou appareils des n°s 84.26, 84.29 ou 84.30 :						
84 31 41	-- Godets, bennes, bennes -preneuses, pelles, grappins et pinces						
EX 84 31 41 10 00	--- de machines ou appareils du n° 84.26	30		US	MO/87		15

LISTE LXXXI - MAROC

1	2	3	4	5	6	7	8
EX 84 31 41 90	--- autres	30		JP/US	MO/87		15
84 31 42 00	-- Lames de bouteurs (bulldozers) ou de bouteurs biaï (angledozers)	30		JP/US	MO/87		15
84 31 43 00	-- Parties de machines de sondage ou de forage des n°s 84 30 41 ou 84 30 49	30		JP/US	MO/87		15
84 31 49	-- Autres						
	--- de machines ou appareils du n° 84.26 :						
	---- autres :						
Ex 84 31 49 29 00	----- autres	30		US	MO/87		15
84 31 49 30	--- marteaux hydrauliques brise-roches et leurs éléments	30		JP/US	MO/87		15
84 31 49 90 90	--- autres	30		JP/US	MO/87		15
84.33	Machines, appareils et engins pour la récolte ou le battage des produits agricoles, y compris les presses à paille ou à fourrage; tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles, autres que les machines et appareils du n° 84.37						
	- Tondeuses à gazon :						
84 33 11 00	-- A moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	25		CA/US	MO/87		15
84 33 19 00	-- Autres	25		CA/US	MO/87		15
84 33 20 00	- Faucheuses, y compris les barres de coupe à monter sur tracteur	25		CA/US	MO/87		15
84 33 30 00	- Autres machines et appareils de fenaison	25		CA/US	MO/87		15
84 33 40 00	- Presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses	25		CA/US	MO/87		15
	- Autres machines et appareils pour la récolte ; machines et appareils pour le battage :						
84 33 51 00	-- Moissonneuses-batteuses	25		CA/US	MO/87		15
84 33 52 00	-- Autres machines et appareils pour le battage	25		CA/US	MO/87		15
84 33 53 00	-- Machines pour la récolte des racines ou tubercules	25		CA/US	MO/87		15
84 33 59 00	-- Autres	25		CA/US	MO/87		15
84 33 60 00	- Machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles	25		CA/US	MO/87		15
84 33 90 00	- Parties	25		CA/US	MO/87		15
84.35	Presses et presseoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons similaires						
84 35 10 00	- Machines et appareils	25		US	MO/87		15